



Communiqué de presse
Paris, le 28 janvier 2020

L'État soutient le développement des voies dédiées au vélo en Île-de-France

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a réuni ce jour les services de l'État, les acteurs publics régionaux, les collectivités territoriales et les représentants du secteur associatif afin d'accélérer la dynamique de développement des voies dédiées au vélo engagée en Île-de-France dans le cadre du plan vélo annoncé par le Premier ministre le 14 septembre 2018. L'occasion de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de mettre en avant les projets engagés en 2019, notamment grâce à l'appel à projet « Fonds mobilités actives – continuités cyclables ».

« Le vélo est de plus en plus utilisé par les Franciliens qui sont désormais 850 000, soit 40% de plus qu'en 2010, à effectuer leurs déplacements quotidiens grâce à ce mode de transport non polluant et parfois plus rapide que la voiture ou les transports en commun. Face à cette aspiration nouvelle, qui contribue à opérer une transition vers un mode de développement plus durable, l'Etat est au rendez-vous puisque la dynamique de soutien à la construction et d'extension de voies dédiées au vélo engagée dès 2019 à hauteur de 9M€ d'euros sera poursuivie en 2020. » a déclaré Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Partager les bonnes pratiques et dupliquer les projets innovants

La réunion a permis aux représentants des collectivités qui ont d'ores et déjà engagés leur projet de plan vélo d'échanger avec leurs homologues sur les bonnes pratiques et les différents outils à leur disposition .

Soutenir les projets des collectivités locales franciliennes grâce à un appel à projets

En 2018, 11 projets franciliens ont été lauréats du premier appel à projet « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » lancé dans le cadre du « Plan vélo et mobilités actives ». Ils ont bénéficié de 9 millions d'euros de subventions.

Un nouvel appel à projets ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics a été lancé le 20 décembre 2019. Sont concernés notamment les collectivités territoriales et leurs groupements, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics d'aménagement, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité et un schéma préalablement définis et déjà en cours de réalisation.

Valoriser les acteurs du territoire qui se sont engagés

Chaque échelon du territoire est mobilisé au côté de l'Etat pour développer une mobilité verte. Le Conseil régional d'Île-de-France, Île de France Mobilités, la Métropole du Grand Paris, ADEME sont également engagés dans des actions en faveur du vélo au travers de différents dispositifs sur le territoire francilien.

Pour exemple la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, lauréat de l'appel à projet « Vélo et territoires » de l'ADEME, illustre la mise en œuvre concrète d'une politique publique en faveur du vélo avec notamment la réalisation d'aménagements cyclables et la mise en place de services dédiés aux deux-roues tels que la création d'une Maison des Mobilités, proposant des prêts de vélos gratuits toute l'année et des ateliers d'autoréparation.

Enfin parmi les projets ambitieux présentés ce jour, émerge le RER V (RER Vélo) du collectif Vélo Île-de-France. Son objectif est de doter la région francilienne de 650 km de pistes cyclables, soit neuf « lignes », dont deux correspondraient à la petite ceinture et à l'A86. Il s'agirait de concrétiser un réseau express régional vélo reliant Paris et la banlieue de manière efficace, sécurisé et confortable. »

Appel à Projet 2020 jusqu'au 31 mai 2020 (inclus) :

Ce deuxième appel à projet « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » est organisé sous la tutelle de la coordination interministérielle pour le développement de la marche et de l'usage du vélo (CIDUV).

Dans ce cadre la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) placée auprès du préfet de la région d'Île-de-France est chargée en lien avec les directions départementales des territoires de grande couronne (DDT 77 ; 78 ; 91 ; 95), et en collaboration avec le CEREMA d'appuyer les porteurs de projets.

Les candidats devront déposer leur projet entre le 1er février et 31 mai 2020 (inclus) sur la plateforme « Démarches simplifiées » accessible sur le site internet de ce ministère

En savoir plus :

- <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/laureats-de-l-appel-a-projets-fonds-mobilites-a5703.html>

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / *Attention changement adresse* : pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

@Prefet75_IDF